

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT publie son étude comparative des prix à l'échelle internationale pour 2021

Bruxelles, le 21 décembre 2021 – Il ressort de l'étude comparative des prix à l'échelle internationale, publiée aujourd'hui par l'IBPT sur son site Internet, que la Belgique est un pays où les prix des services de télécommunications sont en général élevés par rapport aux pays voisins. Si ce constat doit être nuancé pour certains besoins, tels ceux concernant les services mobiles de base, pour lesquels la Belgique est plutôt compétitive, notre pays est globalement de plus en plus cher par rapport à ses voisins à mesure que les besoins en voix et données augmentent. Pour les consommateurs qui utilisent des offres groupées (une combinaison de services Internet, TV et de téléphonie fixe et/ou mobile), les prix en Belgique sont généralement élevés et, comme dans le cas des offres mobiles, le consommateur belge paie considérablement plus à mesure que ses besoins augmentent en comparaison avec les pays voisins.

L'IBPT a de nouveau comparé les prix des services de télécommunications résidentiels dans notre pays à ceux dans les pays voisins (Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni). L'étude est un instantané, basé sur les informations relatives aux plans tarifaires qui ont été collectées en novembre 2021.

De manière générale, les résultats de cette analyse confirment les résultats de l'étude précédente publiée par l'IBPT en 2019, à savoir que la Belgique fait presque systématiquement partie des trois pays les moins bon marché parmi les six analysés.

En ce qui concerne les services mobiles, notre pays reste plutôt compétitif au niveau des besoins « de base », c'est-à-dire qui sont satisfaits par des produits incluant un nombre limité de minutes d'appel et peu de données. Mais à mesure que les besoins en voix et données augmentent, notre pays est globalement plus cher que ses voisins.

Pour les consommateurs qui utilisent des offres groupées, à savoir une combinaison de services Internet, TV et de téléphonie fixe et/ou mobile, il s'avère que les prix dans notre pays, par rapport aux autres pays de l'étude, sont en général considérablement plus élevés, et que le consommateur paie également ses prix considérablement plus cher à mesure que ses besoins augmentent.

En outre, la dynamique du marché fixe belge est plus limitée par rapport au marché mobile. Les prix les moins chers qui répondent aux besoins des profils définis sont en effet, à quelques exceptions près, généralement restés stables ou ont légèrement diminué au cours de l'année écoulée. Les offres pour lesquelles une diminution des prix les moins chers disponibles sur le marché ont été observées sont liées à l'impact de certaines offres groupées et Internet standalone de Zunny (une marque de VOO axée sur les jeunes utilisateurs de télécoms) et d'Orange.

Outre l'IBPT, d'autres autorités procèdent également régulièrement à des comparaisons de prix. L'IBPT renvoie dans ce cadre à la Commission européenne qui a publié son étude comparative annuelle en

novembre 2021 concernant le niveau des prix des services de télécommunication dans l'Union européenne.

De manière générale, l'étude de l'IBPT et celle de la Commission européenne aboutissent à des conclusions similaires en ce qui concerne la position de notre pays dans le classement des 6 pays étudiés. Pour ce qui du marché des services mobile, la Commission relativise toutefois le niveau des prix observés en Belgique lorsque l'ensemble des pays de l'Union européenne est pris en compte, notre pays se trouvant alors positionné en milieu de classement (15^e sur 27). En revanche, la Commission classe la Belgique respectivement 25^e et 26^e sur 27 pour ce qui est du niveau des prix des services convergents (fixes et mobiles) et pour les services fixes seuls (sans composante mobile).

Les études comparatives des prix peuvent aider les décideurs et le régulateur à évaluer le niveau des prix des télécommunications dans notre pays et contribuent à l'adoption de mesures éventuelles visant à renforcer davantage la concurrence, le cas échéant.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des services postaux et des télécommunications

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 boîte 1 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | www.ibpt.be

